

SECTION 03

GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ELABOREES ; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

CHAPITRE 15

GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ELABOREES;

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) le lard et la graisse de porc ou de volailles du n° 02.09;
- b) le beurre, la graisse et l'huile de cacao (n° 18.04);
- c) les préparations alimentaires contenant en poids plus de 15 % de produits du n° 04.05 (Chapitre 21 généralement);
- d) les cretons (n° 23.01) et les résidus des n°s 23.04 à 23.06;
- e) les acides gras, les cires préparées, les corps gras transformés en produits pharmaceutiques, en peintures, en vernis, en savons, en produits de parfumerie ou de toilette préparés ou en préparations cosmétiques, les huiles sulfonées et autres produits de la Section VI;
- f) le factice pour caoutchouc dérivé des huiles (n° 40.02).

2.- Le n° 15.09 ne couvre pas les huiles obtenues à partir d'olives à l'aide de solvants (n° 15.10).

3.- Le n° 15.18 ne comprend pas les graisses et huiles et leurs fractions, simplement dénaturées, qui restent classées dans la position dont relèvent les graisses et huiles et leurs fractions non dénaturées correspondantes.

4.- Les pâtes de neutralisation (soap-stocks), les lies ou fèces d'huiles, le brai stéarique, le brai de suint et la poix de glycérol entrent dans le n° 15.22.

Note de sous-positions.

1.- Pour l'application des n°s 1514.11 et 1514.19, l'expression huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique s'entend de l'huile fixe dont la teneur en acide érucique est inférieure à 2 % en poids.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
15.01	SAINDOUX; AUTRES GRAISSES DE PORC ET GRAISSES DE VOLAILLES, FONDUES, MEME											
1501.1000.00	- Saindoux	QA	10		18							
1501.2000.00	- Autres graisses de porc	QA	10		18							
1501.9000.00	- Autres	QA	10		18							
15.02	GRAISSES DES ANIMAUX DES ESPECES BOVINE, OVINE OU CAPRINE, BRUTES OU											
1502.1000.00	- Suif	QA	10		18							
1502.9000.00	- Autres	QA	10		18							
15.03	STEARINE SOLAIRE, HUILE DE SAINDOUX, OLEO-STEARINE, OLEO-MARGARINE ET											
1503.0000.00	-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.	QA	5		18							
15.04	GRAISSES ET HUILES ET LEURS FRACTIONS, DE POISSONS OU DE MAMMIFERES MARINS											
1504.1000.00	- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	QA	10		18							
1504.2000.00	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	QA	10		18							
1504.3000.00	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
15.05 1505.0000.00	GRAISSE DE SUINT ET SUBSTANCES GRASSES DERIVEES, Y COMPRIS LA LANOLINE .	QA	5		18							
15.06 1506.0000.00	AUTRES GRAISSES ET HUILES ANIMALES ET LEURS FRACTIONS, MEME RAFFINEES, .	QA	10		18							
15.07 1507.1000.00 1507.9000.00	HUILE DE SOJA ET SES FRACTIONS, MEME RAFFINEES, MAIS NON CHIMIQUEMENT - Huile brute, même dégommée - Autres	QA QA	10 20		18 18							
15.08 1508.1000.00 1508.9010.00 1508.9090.00	HUILE D ARACHIDE ET SES FRACTIONS, MEME RAFFINEES, MAIS NON CHIMIQUEMENT - Huile brute -- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres -- Autres	QA QA QA	10 35 35		18 18 18							
15.09 1509.1010.00 1509.1090.00 1509.9010.00 1509.9090.00	HUILE D OLIVE ET SES FRACTIONS, MEME RAFFINEES, MAIS NON CHIMIQUEMENT -- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres -- Autres -- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres -- Autres	QA QA QA QA	10 10 20 20		18 18 18 18							
15.10 1510.0010.00 1510.0090.00	AUTRES HUILES ET LEURS FRACTIONS, OBTENUES EXCLUSIVEMENT A PARTIR D OLIVES -- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres -- Autres	QA QA	20 20		18 18							
15.11 1511.1000.00 1511.9010.00 1511.9091.00 1511.9099.00	HUILE DE PALME ET SES FRACTIONS, MEME RAFFINEES, MAIS NON CHIMIQUEMENT - Huile brute -- Fractions d'huiles non alimentaires, même désodorisées ou blanchies --- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres --- Autres	QA QA QA QA	5 10 35 35		18.0 18 18 18							
15.12 1512.1100.00 1512.1900.00 1512.2100.00 1512.2900.00	HUILES DE TOURNESOL, DE CARTHAME OU DE COTON ET LEURS FRACTIONS, MEME -- Huiles brutes -- Autres -- Huile brute, même dépourvue de gossypol -- Autres	QA QA QA QA	10 20 10 35		18 18 18 18							
15.13 1513.1100.00 1513.1900.00 1513.2100.00 1513.2900.00	HUILES DE COCO (HUILE DE COPRAH), DE PALMISTE OU DE BABASSU ET LEURS -- Huile brute -- Autres -- Huiles brutes -- Autres	QA QA QA QA	10 35 10 20		18 18 18 18							
15.14 1514.1100.00 1514.1900.00 1514.9100.00 1514.9900.00	HUILES DE NAVETTE, DE COLZA OU DE MOUTARDE ET LEURS FRACTIONS, MEME -- Huiles brutes -- Autres -- Huiles brutes -- Autres	QA QA QA QA	10 20 10 20		18 18 18 18							
15.15 1515.1100.00	AUTRES GRAISSES ET HUILES VEGETALES (Y COMPRIS L HUILE DE JOJOBA) ET LEURS -- Huile brute	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
15.15	AUTRES GRAISSES ET HUILES VEGETALES (Y COMPRIS L HUILE DE JOJOBA) ET LEURS											
1515.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
1515.2100.00	-- Huile brute	QA	10		18							
1515.2900.00	-- Autres	QA	20		18							
1515.3000.00	- Huile de ricin et ses fractions	QA	10		18							
1515.5000.00	- Huile de sésame et ses fractions	QA	10		18							
1515.9011.00	--- Huile brute	QA	10		18							
1515.9019.00	--- Autres	QA	20		18							
1515.9090.00	-- Autres	QA	10		18							
15.16	GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES ET LEURS FRACTIONS, PARTIELLEMENT											
1516.1000.00	- Graisses et huiles animales et leurs fractions	QA	20		18							
1516.2010.00	-- Graisses végétales hydrogénées	QA	10		18							
1516.2090.00	-- Autres	QA	10		18							
15.17	MARGARINE; MELANGES OU PREPARATIONS ALIMENTAIRES DE GRAISSES OU D HUILES											
1517.1000.00	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	QA	20		18							
1517.9010.00	-- Autres préparations alimentaires de graisses végétales	QA	20		18							
1517.9090.00	-- Autres	QA	20		18							
15.18	GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES ET LEURS FRACTIONS, CUITES,											
1518.0000.00	.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs.	QA	20		18							
15.20	GLYCERINE, MEME PURE; EAUX ET LESSIVES GLYCERINEUSES											
1520.0000.00	.	QA	10		18							
15.21	CIRES VEGETALES (AUTRES QUE LES TRIGLYCERIDES), CIRES D ABEILLES OU											
1521.1000.00	- Cires végétales	QA	5		18							
1521.9010.00	-- Cires d'abeilles et d'autres insectes	QA	5		18							
1521.9090.00	-- Autres	QA	5		18							
15.22	DEGRAS; RESIDUS PROVENANT DU TRAITEMENT DES CORPS GRAS OU DES CIRES											
1522.0000.00	.	QA	10		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prelevement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.